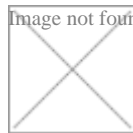


Image not found or type unknown



**SOMMAIRE :** [Quoi de neuf](#) / [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°39 du 9  
Décembre 2020

## QUOI DE NEUF

### **Nouvelle plaquette « Représentant des Usagers à l'hôpital » en FALC**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Aujourd'hui, trop de personnes ont des difficultés à lire et à comprendre l'information nécessaire à leur vie au quotidien. Ces mêmes personnes trouvent des difficultés à avoir accès à l'information en tant qu'usagers du système de santé. C'est pour faciliter l'accès à l'information de ces personnes que France Assos Santé Hauts-de-France a donc décidé de s'engager dans la réalisation d'une plaquette ayant pour but de présenter le rôle du Représentant des usagers rédigé en « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC).

Le langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est une transcription d'un langage classique en langage compréhensible par toutes et tous. Le but est donc de rendre l'information accessible pour tout le monde. Les personnes en situation de handicap mental et déficience intellectuelle sont les premières concernées. Il a été démontré qu'un public bien plus large est concerné. Le FALC peut en effet faciliter la lecture de personnes dyslexiques, malvoyantes mais aussi de personnes étrangères maîtrisant mal une langue, illettrées, de personnes âgées, d'enfants du primaire.

[Plaquette Représentant des Usagers](#)

Source : France Assos Santé Hauts-de-France, octobre 2020

---

### **Suivez nous sur les Réseaux Sociaux**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Le CREAI Hauts-de-France est désormais sur les réseaux sociaux. Rejoignez-nous dès à présent sur :

[Twitter](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Youtube](#)

Vous y trouverez toute l'actualité du CREAL.

## ACTUS REGIONALES

### [CN2R] Des vidéos pour parler Oh'trement du psychotrauma

*Publié le 08 Décembre 2020*

Le Centre national de Ressources et de résilience propose de revenir sur des sujets comme les symptômes d'un trouble de stress post traumatique au travers une série de vidéos. Plusieurs animations ont été mises en ligne à destination des enfants, des adolescents et des adultes. Vous pouvez retrouver ces vidéos dans la [vidéothèque](#) du CN2R

Source : CN2R, décembre 2020

---

### [GAPAS] Nouveau dispositif expérimental

*Publié le 08 Décembre 2020*

L'Agence Régionale de santé a permis la réalisation d'un dispositif inédit « Cap inclusion » sur le territoire de Lille – Roubaix – Valenciennes : un projet de vie en totale inclusion pour des enfants en situation de handicap. L'objectif des professionnels qualifiés est de proposer une aide aux familles et un accompagnement aux jeunes âgés de 2 à 20 ans dans leur quotidien.

[Plaquette](#)

Source : Gapas, décembre 2020

## APPEL À PROJET

### Création de neuf Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) pour les rentrées scolaires 2021 et 2022

*Publié le 08 Décembre 2020*

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 a pour ambition de donner aux personnes avec autisme une place égale dans la société au travers, notamment, l'engagement consistant à réduire le retard en France en matière de scolarisation des élèves avec des troubles du spectre autistique.

A l'horizon 2022, il est prévu la création de 20 UEMA en région Hauts-de-France.

Les Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec TSA, orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et de la HAS. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant spécialisé et des professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

A la rentrée scolaire 2021 :

Une UEMA sur le territoire de proximité du Sambre - Avesnois dans le Nord (Fourmies) pour l'académie de Lille ;

Une UEMA sur le territoire de proximité de Béthune-Bruay dans le Pas-de-Calais (Beuvry) pour l'académie de Lille ;

Une UEMA sur la ville de Pont-Sainte-Maxence dans l'Oise pour l'académie d'Amiens ;

Une UEMA sur la ville d'Abbeville dans la Somme pour l'académie d'Amiens.

A la rentrée scolaire de 2022 :

Une UEMA dans le territoire de proximité de Roubaix-Tourcoing dans le Nord (Roubaix) pour l'académie de Lille ;

Une UEMA dans le territoire de proximité du douaisis dans le Nord (Douai) pour l'académie de Lille ;

Une UEMA dans le territoire de proximité de l'audomarois dans le Pas-de-Calais (Saint-Omer) pour l'académie de Lille ;

Une UEMA sur le secteur de Compiègne dans l'Oise pour l'académie d'Amiens ;

Une UEMA située entre le territoire de Soissons et Château-Thierry (ville à définir en 2021) dans l'Aisne pour l'académie d'Amiens.

Sont éligibles les établissements ou services médico-sociaux (2° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, soit un IME ou un SESSAD).

La date limite de dépôt des candidatures à l'agence est fixée au vendredi 12 février 2021 à 16h et par voie postale au samedi 13 février 2021 (cachet de la poste faisant foi).

Le cahier des charges des UEMA est consultable [ici](#)

Contexte réglementaire pour la mise en place des UEMA

Les conditions de création et de fonctionnement des UEMA sont prévues par le code de l'action sociale et des familles, ainsi que par le code de l'éducation, à savoir :

- Articles D.312-10-6 et D.312-15 et suivants du CASF ;
- Articles D.351-17 à D.351-20 du Code de l'Education.

Les conditions de création et de fonctionnement sont précisées par un cahier des charges national spécifique aux UEM pour enfants avec TSA à l'annexe 1 de l'instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle.

Cette dernière modifie l'instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017) qui précisait le cahier des charges de ces unités.

[Avis d'appel à manifestation d'intérêt UEMA 2020](#)

[Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges](#)

[Dossier de candidature](#)

Pour toute information complémentaire : [audrey.leleu@ars.sante.fr](mailto:audrey.leleu@ars.sante.fr)

---

---

## **Appel à projets "Penser le monde d'après, agir pour les plus vulnérables"**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Face à l'urgence de la situation sanitaire, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe s'engage aux côtés des associations luttant contre les inégalités. En lançant son nouvel appel à projets «penser le monde d'après, agir pour les plus vulnérables», la Fondation mobilise une enveloppe de plus de 100 000 € afin d'accélérer les meilleurs projets en lien avec la crise sanitaire.

Egalité numérique, équilibre alimentaire, liens intergénérationnels: agissons pour les plus vulnérables !

Spécificité de cet appel à projets, ces 3 domaines d'action visent à effacer les inégalités auxquelles sont exposés les plus fragiles.

Vous êtes :

Une association d'intérêt général (éligible au mécénat). Située sur ces territoires : Hauts-de-France, Marne, Ardennes.

Votre projet :

A été initié ou s'est développé depuis le début de la crise sanitaire. A donné lieu à une action locale en faveur des plus vulnérables, Dans le domaine :

- de l'équilibre alimentaire,
- de l'égalité numérique/formation,
- du renforcement des liens intergénérationnels.

[Plus de détails](#)

Déposer votre dossier avant le 28/02/2021 :

<https://aspcm-cic.sphinxonline.net/surveysurveyserver/s/CMNE/FondationCMNE-MondeDApres/questionnaire.htm>

## VEILLE LEGISLATIVE

### Veille du 8 décembre 2020

*Publié le 08 Décembre 2020*

#### Formation professionnelle

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-1501 du 2 décembre 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle et la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

[JORF n°0292 du 3 décembre 2020](#)

Ordonnance n° 2020-1501 du 2 décembre 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle et la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

[JORF n°0292 du 3 décembre 2020](#)

#### Solidarité

Décret n° 2020-1492 du 30 novembre 2020 portant diverses dispositions relatives au congé de présence parentale et au congé de solidarité familiale dans la fonction publique ?

[JORF n°0291 du 2 décembre 2020](#)

#### COVID-19 – Crise sanitaire

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020

adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire  
[JORF n°0292 du 3 décembre 2020](#)

Ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire  
[JORF n°0292 du 3 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1505 du 2 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0292 du 3 décembre 2020](#)

Arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire  
[JORF n°0293 du 4 décembre 2020](#)

## ACTUS SOCIALES

### **Guide ministériel Mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Ce guide est à destination de l'ensemble des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) qu'ils exercent dans des services mandataires, sous forme individuelle ou en qualité de préposés d'établissement. Ce guide rappelle les différentes consignes sanitaires à appliquer. Il revient également sur les relations entre les MJPM et les personnes protégées, le contentieux des déplacements, le repérage des situations de maltraitance et les relations des MJPM avec les juges des contentieux de la protection.

[Guide](#)

Source : Ministère des Solidarités et de la santé, 03 décembre 2020

---

### **[GEPSo] Actes journée technique Psychiatrie santé mentale et parcours des personnes vulnérables**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Le 04 décembre s'est déroulée la journée technique Psychiatrie santé mentale et parcours des personnes vulnérables. Retrouvez en ligne le replay ainsi que les Actes.

[Replay](#)

Source : GEPSO, 4 décembre 2020

---

## **[CREAI Nouvelle Aquitaine] Le parcours d'ESAT en Nouvelle Aquitaine**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Missionné par l'Agence Régionale de Santé, le CREAI a mené une étude relative aux parcours des travailleurs handicapés en établissements et structures d'aide par le travail (Esat). L'objectif était d'identifier l'offre en région, de comprendre le parcours en ESAT ainsi que la vie à l'ESAT et hors travail. Cette étude a permis également de dresser une liste de solutions à mettre en œuvre afin de mieux accompagner ces usagers vers le milieu ordinaire de travail.

### **Etude ESAT**

Source : CREAI Nouvelle Aquitaine, Bénédicte MARABET, responsable du Pôle Etudes et Observation et Agathe SOUBIE, conseillère technique Mai 2019 Mise à jour septembre 2020 pour les DEA

---

## **Baromètre Agefiph-IFOP : La perception de l'emploi des personnes en situation de handicap par les dirigeants, les salariés**

*Publié le 08 Décembre 2020*

L'Agefiph et l'IFOP ont présenté en webinaire, la troisième édition du baromètre sur la perception de l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH) par les dirigeants, les salariés et le grand public. Cette enquête a pour objectif de comprendre les besoins et les difficultés liés à l'embauche d'une personne en situation de handicap et l'image que renvoie le handicap au sein de l'entreprise.

### **Baromètre**

Source : [Agefiph-IFOP](#), 19 novembre 2020

---

## **[Irdes] Moins de soins de prévention, de recours aux spécialistes et plus d'hospitalisations évitables chez les personnes suivies pour un trouble psychique sévère**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Les personnes suivies pour troubles psychiques sont sujets à une plus grande réduction de l'espérance

de vie en moyenne 16 ans pour les hommes et 13 ans pour les femmes. Cette conséquence résulte du suivi et de l'accès aux soins de cette population. Les données du Système national des données de santé (SNDS) permettent de comparer le recours aux soins des principaux bénéficiaires. Les résultats montrent que les individus suivis pour troubles psychiques sont moins suivis en prévention et consultent moins fréquemment les spécialistes. Le système de santé ne répond pas complètement aux besoins des personnes suivies pour troubles psychiques. Il est nécessaire d'améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge somatique des populations vulnérables.

#### [Questions d'économie de la santé n°250](#)

Source : Irdes, septembre 2020

Le CREAI a mené une étude sur les besoins des personnes présentant des troubles psychiques vieillissantes "Vieillir avec des troubles psychiques : des difficultés croissantes, un manque de réponses adaptées" en 2018.

Retrouvez là [ici](#)

---

## **[Drees] Les remontées individuelles sur l'autonomie (« RI-autonomie »)**

*Publié le 08 Décembre 2020*

La DREES a le projet de développer une nouvelle base de données individuelles intitulée « Remontées Individuelles sur l'Autonomie » ou « RI-Autonomie », portant sur l'ensemble des aides relatives au handicap ou à la perte d'autonomie. Ces données proviendront des collectivités territoriales et des caisses de sécurité sociale en charge de la gestion des prestations. Grâce à cette base, il sera possible de produire des résultats à l'échelle départementale et ainsi identifier les disparités entre ceux-ci. Les données porteront sur les prestations versées aux personnes handicapées au sens large Les RI-autonomie sont réservées exclusivement à des finalités de statistique, d'étude et de recherche sur le handicap et la perte d'autonomie. La première collecte sera réalisée en 2022, sur la situation jusqu'au 31 décembre 2021, puis tous les quatre ans.

[Pour en savoir plus](#)

Source : Drees, 30 novembre 2020

---

## **Journée internationale du handicap – Une mobilisation renforcée du gouvernement avec et pour les personnes en situation de handicap**

*Publié le 08 Décembre 2020*



A l'occasion de la journée internationale du handicap le 03 décembre, initiée par l'ONU en 1992, le gouvernement a souhaité renouveler son engagement en faveur des personnes de situation de handicap. Le 3 décembre 2019, l'Etat s'est engagé avec le « Manifeste pour un Etat inclusif ». En 2020, le 1er Ministre a missionné la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) afin de lutter contre les stéréotypes liés au handicap. Le CNCDH va ainsi réaliser une étude sociologique pour mesurer l'impact de la lutte contre les stéréotypes à l'égard des personnes handicapées. Un point d'étape est attendu fin juin 2021. Il servira de base pour préparer le Comité Interministériel du Handicap (CIH) de 2021. Le rapport final sera publié le 3 décembre 2021.

Source : [Handicap.gouv.fr](http://Handicap.gouv.fr), le 03 décembre 2020

Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, l'Anap recense les productions pour améliorer l'organisation en faveur des personnes handicapées.

Les plateformes de services coordonnésTrois webinairesL'accompagnement des personnes handicapéesLe transport des personnes handicapées

Source : [ANAP](http://ANAP), le 3 décembre 2020

---

## **Formation en ligne inédite "Protection des personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles"**

*Publié le 08 Décembre 2020*

Les personnes en situation de handicap sont touchées plus fréquemment par les violences sexuelles que la population générale. Le risque est plus élevé chez les femmes en situation de handicap. 35 % d'entre elles subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire. Les enfants en situation de handicap ont trois fois plus de risques d'être victimes de violences sexuelles que les enfants en général. L'objectif du module autoformatif « Protection des personnes en situation de handicap contre les violences sexuelles » est de former les acteurs afin qu'ils repèrent plus facilement les situations de violences sexuelles et qu'ils accompagnent les victimes.

[Formation en ligne](#)

Source : [Handicap.gouv.fr](http://Handicap.gouv.fr), le 03 décembre 2020

---

## **[Protection de l'enfance] Quand le confinement révèle des pistes d'amélioration**

*Publié le 08 Décembre 2020*

L'ODAS a mené une quête auprès d'un millier d'acteurs de l'enfance et de la famille de toute la France afin de recueillir leur retour d'expérience sur l'impact de la crise sanitaire sur leur pratique professionnelle. Le confinement a révélé de nombreuses faiblesses du secteur mais il a permis de réinventer les pratiques et de faire preuve d'innovation grâce notamment à l'allègement des procédures. 51% des acteurs de la protection de l'enfance affirment que le télétravail a eu un impact positif sur les relations avec les familles.

Même si cette période a un impact négatif sur les familles comme une augmentation de la précarité et des violences, le confinement a eu paradoxalement des effets positifs sur les relations parents-enfants. Concernant la coopération des acteurs et des institutions elle reste perfectible

### Enquête protection de l'enfance

Source : [ODAS](#), le 3 décembre 2020

---

## **[Protection de l'enfance] Publication des résultats détaillés de l'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) 2017**

*Publié le 08 Décembre 2020*

La DREES diffuse sur son site [data.drees](#) près de 500 tableaux détaillés sur le profil et la situation des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en 2017. Le statut, les capacités d'accueil et l'activité des structures fin 2017 sont également analysés. Ils décrivent aussi le personnel employé par ces établissements et leurs fonctions.

Fin 2017, l'aide sociale à l'enfance (ASE) possède 64 700 places pour l'accueil des jeunes réparties dans 1 963 établissements. 61 400 jeunes sont accueillis dans ces établissements, ce qui est équivalent à un taux d'occupation de 95 %. Les structures de la PJJ ont une capacité d'accueil moins importante que celles de l'ASE (2 800 places, soit 12 places en moyenne par établissement), et un taux d'occupation plus bas (82 %). Sur l'ensemble des structures de l'ASE et de la PJJ, 85Npersonnes sont employées en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places d'hébergement. Ce taux d'encadrement est beaucoup plus élevé dans les établissements de la PJJ (148 ETP pour 100 places) et dans les pouponnières (160 ETP pour 100 places).

### Communiqué de presse

Source : [Drees](#), 27 novembre 2020

---

## **[Protection de l'enfance] Un rapport de la Cour des Comptes**

*Publié le 08 Décembre 2020*

La Cour des comptes revient dans un rapport sur la protection de l'enfance et le pilotage national et local. Fin 2018 en France, 328 000 enfants bénéficiaient d'une mesure de protection soit 12% de plus qu'en 2009. Les départements ont financé en 2018 8Md€ sur 8,4Md€.

Le rapport dénonce un pilotage national et local défailant ce qui occasionne un véritable décalage entre la mise en œuvre et les besoins de l'enfant. La Cour des comptes énonce dix recommandations afin de remédier à ces problématiques.

### Rapport Protection de l'enfance

Source : Cour des comptes, Novembre 2020

## AGENDA

### Transformations des organisations au prisme de l'approche inclusive

*Le 17 décembre 2020*

#### **Echelle : En région**

Le Centre d'Ethique Médicale et les facultés de l'Université Catholique de Lille propose une 4ème séance du séminaire MASTER 2020-2021 "Transformations des organisations au prisme de l'approche inclusive", le jeudi 17 Décembre de 13 h 30 à 16 h 30 "Entre autodétermination et désinstitutionnalisation. Cette séance se déroulera en distanciel. [Affiche](#)

Information inscription : [hugo.bertillot@univ-catholille.fr](mailto:hugo.bertillot@univ-catholille.fr)

---

### [Webconférence] Troubles psy et traumatismes

*Le 28 janvier 2021*

#### **Echelle : National**

La Webconférence "Troubles psy et traumatismes" aura lieu le 28 Janvier de 18 h à 20 h . En partenariat avec diverses associations et divers organismes, tous les derniers jeudis du mois, une quinzaine d'intervenants ? à chaque fois différents ? ayant une solide expérience de la maladie psychique échangeront pour vous donner un éclairage aussi large et varié que possible.

Issus de toute la francophonie, ces intervenants répondent sans tabous aux questions des internautes.

Gratuit mais inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-save-the-date-webconference-troubles-psy-et-traumatismes-130782047625>

---

### "Viens chez moi, j'habite en établissement" Interroger la place de

## **L'habitant dans son lieu de vie**

*Le 19 mai 2021*

### **Echelle : National**

Les journées MAS FAM FV FH (EAM et EANM) organisées par le CREAI ORS avec l'ANCREAI, auront lieu du 19 au 21 mai 2021 au Centre Pierre Baudis de Toulouse sous le thème :  
"Viens chez moi, j'habite en établissement" Interroger la place de l'habitant dans son lieu de vie.

Infos : CREAI ORS Occitanie 135 allée Sacha Guitry B.P. 35567 34072 MONTPELLIER CEDEX 3 •  
04 67 69 25 03 • [accueil@creaiors-occitanie.fr](mailto:accueil@creaiors-occitanie.fr)

Programme et inscription en ligne à venir. [Plus de détails.](#)

---

---

## **Violence trauma Résilience Impacts sur la Santé Mentale**

*Le 10 juin 2021*

### **Echelle : En région**

L'Association scientifique des psychiatres du service public Hauts-de-France organise le jeudi 10 juin 2021 une journée sur "Violence trauma Résilience Impacts sur la Santé Mentale".

Inscription et règlement : ASSP Secrétariat, EPSM Lille Métropole, Secteur 59G20, rue du Général Leclerc, BP 10, 59487 Armentières Cedex. Tél.: 03.20.10.23.30. email : [aspp@epsm-lm.fr](mailto:aspp@epsm-lm.fr)

[Flyer.](#)

## **OFFRES D'EMPLOI**

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

---

---

### **Tarifs Offres d'emploi :**

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

### **Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :**

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAM Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAM à l'adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAM / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Laurence Allaeys*

*Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne*

*Adresse du site : <http://www.creamhdf.fr/>*

*CREAM du Hauts-de-France*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*